

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



22 novembre 2021

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2021
ET DE BUDGET INITIAL 2022
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Pierre-Yves LUX

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général.....	3
3. Discussion générale.....	4
4. Discussion et vote des tableaux et annexes.....	4
5. Vote de l'ensemble.....	4
6. Approbation du rapport.....	4
7. Texte adopté par la commission.....	4

Membres présents : Mme Alexia Bertrand, M. Ridouane Chahid, M. Jonathan de Patoul, Mme Isabelle Emmerly, M. Marc-Jean Ghysseles (président), M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. David Leisterh, M. Pierre-Yves Lux, Mme Farida Tahar et M. Luc Vancauwenberge.

Membres absents : M. Sadik Köksal et M. Ahmed Mouhssin.

Étaient également présents à la réunion : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

Secrétaire administratif : M. Gaël Watteeuw.

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 22 novembre 2021, la proposition d'ajustement du budget 2021 et du budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 8 membres présents, M. Pierre-Yves Lux est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Le secrétaire général a développé les éléments suivants :

L'ajustement budgétaire 2021 est le reflet de l'évolution de la situation sanitaire qui n'a, une nouvelle fois, pas permis un déploiement normal de nos activités même si le travail parlementaire a pu se réaliser, certes selon des modalités hybrides et particulières. Il en a été de même de certaines activités du service des Relations publiques qui se sont adaptées à ces circonstances.

En termes de dépenses influencées à la hausse, l'on peut citer les dépenses de personnel suite à une inflation qui s'est accélérée de manière imprévue en 2021.

Toutefois, d'autres facteurs ont permis de maintenir ces dépenses sous les prévisions initiales :

- la situation réelle du cabinet de la présidente;
- l'équipe d'huissier qui n'a été complétée qu'en septembre 2021 (la Covid ayant rendu inutile une entrée en fonction avant cette date);
- le non-engagement d'un Niveau A.

Les autres dépenses, notamment celles liées aux Relations publiques et au Protocole, sont impactées à la baisse suite à la Covid et à la suppression des activités, même si, comme déjà mentionné, des alternatives totalement ou partiellement virtuelles sont proposées quand c'est possible.

D'autres le seront de manière plus structurelle, comme celles liées à l'impression des documents parlementaires suite aux conditions plus favorables du nouveau marché public.

Enfin, le médiateur ne devant être désigné qu'en décembre, le crédit a été largement diminué dès les prévisions d'ajustement. Un crédit avait toutefois été maintenu dans la mesure où l'on ne pouvait savoir si une entrée en fonction en 2021 aurait lieu ou non.

Certaines dépenses ont été revues à la hausse pour permettre de réaliser, dès à présent, certains investissements :

- 5.000 euros pour une uniformisation de notre présence visuelle sur les réseaux sociaux;
- des investissements dans nos infrastructures informatiques;
- une refonte du système des parrainages pour privilégier des actions plus spécifiques et les prix du Parlement.

L'ensemble de ces éléments fait que l'ajustement permet de réduire les dépenses de 280.400 euros pour les ramener à 4.506.850,00 euros.

Au niveau des recettes, il est à noter que le Collège a versé un montant de 4.600.000 euros en janvier 2021. Le solde de 50.000 euros n'étant pas nécessaire, le montant de la dotation peut être ramené à 4.600.000 euros pour faire correspondre la recette inscrite et celle réellement perçue.

Budget 2022

Concernant le budget 2022, les dépenses sont impactées par l'évolution de l'inflation.

Toutefois, dans l'ensemble les dépenses peuvent rester dans les montants équivalents à ceux de l'initial 2020, notamment suite à une plus grande appréciation des dépenses prévisibles pour le médiateur, en provenance du Parlement bruxellois.

Les dépenses de personnel tiennent compte du recrutement statutaire de 2 agents de niveau A au Service législatif, d'un effectif complet au cabinet de la Présidente et de l'éventuel recrutement d'un agent contractuel si, notamment, le suivi des commissions délibératives devait l'exiger.

Pour le surplus, les dépenses sont essentiellement adaptées aux évolutions prévisibles des prix et à l'espoir d'une reprise des activités, tant parlementaires que protocolaires, dont des formes préalables à la crise de la Covid.

Il est à noter un crédit provisionnel de 50.000 euros pour mener des initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans

la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires. Ces initiatives devraient idéalement être concertées avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La dotation a été fixée, en accord avec le Collège, à 4.650.000,00 euros. Si les dépenses devaient être supérieures à ce montant, le solde sera prélevé sur la trésorerie du Parlement francophone bruxellois. ».

3. Discussion générale

Un premier commissaire constate que 25.000 euros sont prévus au budget dans la rubrique informatique.

Peut-on savoir quels sont les frais de personnel correspondant à la gestion de l'informatique ?

Le secrétaire général précise que la cellule informatique comptait, jusqu'au 1^{er} novembre 2021, un agent de niveau A et deux agents de niveau B, assistants informaticiens.

L'agent de niveau A est parti en congé préalable à la retraite.

Le Bureau a décidé de ne pas le remplacer et de développer des collaborations avec des prestataires externes, notamment le CIRB.

Le comptable ajoute que le coût d'un agent de niveau B est d'environ 5.500 euros/brut par mois, hors charges patronales.

Le secrétaire général précise qu'il est convenu de procéder, à terme, à une évaluation de cette façon de fonctionner et des collaborations mises en place.

Une seconde commissaire adresse ses remerciements au secrétaire général pour son exposé exhaustif.

4. Discussion et vote des tableaux et annexes

Les dépenses ordinaires

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

Les dépenses extraordinaires

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

Les recettes ordinaires

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

Les prélèvements sur fonds propres

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

5. Vote de l'ensemble

L'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2021 et du budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois est adopté par 8 voix pour et 2 voix contre.

6. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte de la proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois, tel qu'il figure au document parlementaire 57 (2021-2022) n° 1.

Le Rapporteur,

Pierre-Yves LUX

Le Président,

Marc-Jean GHYSSELS